

ARRETE 2026 - T027

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 22 avril 2026 formulée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM CENTRE-EST demeurant rue Mario et Monique Piani 69480 Ambérieux d'Azergues, représentée par Madame LAURENT Marie Stéphanie ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **du déploiement de la fibre optique avec la société FIBRE ELEC pour Free, afin de souder des câbles fibre dans les boîtiers existants dans des chambres télécom orange existantes situées rue du Violet, rue du Forez, rue de la Font du Nais ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Réglementation :

La circulation sera temporairement réglementée rue du Violet, rue du Forez, rue de la Font du Nais dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du lundi 18 mai 2026 au vendredi 17 juillet 2026.

Article 2 : Prescriptions et restrictions :

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur voie réduite le long du chantier mobile avec mise en place d'une signalisation adéquate par l'entreprise.

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de stationner
- Limitation de vitesse à 50 km/h
- Interdiction de dépasser dans les deux sens de circulation

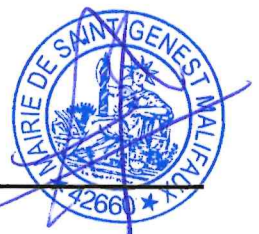
Article 3 : La signalisation sera mise en place et maintenue par l'entreprise Eiffage Energie Télécom Centre-Est pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise Eiffage Energie Télécom Centre-Est, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 28 avril 2026

La Maire
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr